



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(8)/CST/1
20 juin 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Huitième session
Madrid, 4-6 septembre 2007

Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Note du secrétariat

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Fichier d'experts indépendants.
3. Amélioration de l'efficacité et de l'efficacé du Comité de la science et de la technologie:
 - a) Rapport final du Groupe d'experts;
 - b) Analyse par le Groupe d'experts des rapports présentés par les Parties à la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.
4. Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie:
 - a) Résumé des activités menées par le Bureau entre les sessions;
 - b) Programme de bourses d'études de la Convention;
 - c) Examen des fonctions et des travaux du Groupe d'experts, et procédures de renouvellement de sa composition.

5. Rapport sur les progrès de l'évaluation de la dégradation des terres arides.
6. Programme de travail du Comité de la science et de la technologie:
 - a) Thème prioritaire: Les effets des variations climatiques et des activités humaines sur la dégradation des terres: évaluation, expérience acquise sur le terrain et intégration de l'atténuation et de l'adaptation en vue d'améliorer les moyens de subsistance;
 - b) Rapport de l'atelier international sur le climat et la dégradation des terres.
7. Programme de travail futur du Comité de la science et de la technologie.
8. Création de groupes spéciaux d'experts, si nécessaire.
9. Questions diverses:
 - a) Autres travaux intersessions sur la science et la technologie;
 - b) Constitution d'un réseau d'institutions, d'organismes et d'organes;
 - c) Connaissances traditionnelles.
10. Élection des vice-présidents.
11. Rapport de la session.

II. Annotations

1. Selon le paragraphe 7 de son mandat, qui figure dans la décision 15/COP.1 de la Conférence des Parties, le Comité de la science et de la technologie adopte un programme de travail qui doit être assorti d'une estimation de ses incidences financières. Le programme de travail doit être approuvé par la Conférence des Parties.

Lieu de la session

2. Le paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention dispose que le Comité de la science et de la technologie se réunit à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence des Parties. Il tiendra donc sa huitième session à Madrid (Espagne) pendant la huitième session de la Conférence. Le Comité se réunira du 4 au 6 septembre 2007, avec possibilité de prolongation.

Participants

3. Le paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention précise que le Comité est un organe pluridisciplinaire ouvert à la participation de toutes les Parties. Le paragraphe 7 de l'article 22 prévoit que ses sessions sont également ouvertes à la participation d'observateurs selon les modalités prévues dans le règlement intérieur.

Documentation

4. La liste des documents établis pour la huitième session du Comité figure à l'annexe I. Les documents seront distribués normalement et pourront également être consultés sur le site Web de la Convention (www.unccd.int).

Conduite des travaux du Comité de la science et de la technologie

5. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur (décision 1/COP.1, modifiée par la décision 20/COP.2), le président du Comité est élu par la Conférence des Parties parmi les représentants des Parties présentes à la session. Cette élection aura lieu à la séance d'ouverture de la Conférence des Parties, le 3 septembre 2007. Par l'intermédiaire de son président, le Bureau du Comité a transmis à celui de la Conférence une recommandation tendant à ce que le bureau actuel du Comité conduise les travaux de cet organe jusqu'à la fin de sa huitième session et que son successeur démarre avec le nouveau programme de travail du Comité pour le prochain exercice biennal. Cette recommandation sera examinée par la Conférence des Parties à la séance d'ouverture, le 3 septembre 2002.

Ouverture de la session

6. La huitième session du Comité de la science et de la technologie sera ouverte le 4 septembre 2007 par le Président.

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

7. Le Comité est invité à adopter l'ordre du jour provisoire ci-dessus, établi par le secrétariat compte tenu des décisions prises par la Conférence des Parties à sa septième session. L'annexe II contient un calendrier provisoire des travaux.

8. Ce calendrier prévoit qu'un rapport sur les travaux du Comité sera établi et adopté le 6 septembre 2007. Les éventuelles questions en suspens pourraient également être examinées par la Conférence des Parties en séance plénière, lorsque le Président du Comité lui présentera ce rapport.

2. Fichier d'experts indépendants

9. Comme il est prévu au paragraphe 2 de l'article 24 de la Convention, la Conférence des Parties doit établir et tenir à jour un fichier d'experts indépendants possédant des connaissances spécialisées et une expérience dans les domaines considérés. Conformément à la décision 13/COP.7, le secrétariat a mis à jour le fichier et a créé un réseau de messagerie électronique pour communiquer en temps voulu aux experts inscrits au fichier des informations sur les activités du Comité de la science et de la technologie et du Groupe d'experts, sur l'Année internationale des déserts et de la désertification ainsi que sur les progrès de l'application de la Convention. Le document ICCD/COP(8)/9 donne des renseignements sur l'utilisation et la tenue à jour du fichier d'experts.

10. Le Comité de la science et de la technologie pourrait examiner le fichier et son utilisation, et faire des recommandations à la Conférence des Parties.

3. Amélioration de l'efficacité et de l'efficacit  du Comit  de la science et de la technologie

a) Rapport final du Groupe d'experts

11. Par sa d cision 15/COP.7, la Conf rence des Parties a prorog  le mandat du Groupe d'experts jusqu'  la huiti me session du Comit  de la science et de la technologie. Elle a pri  le Groupe d'experts de poursuivre les activit s prioritaires inscrites   son programme de travail, notamment l' tablissement d'une strat gie de communication et d'information (THEMANET), d'une strat gie concernant la d gradation des terres et la pauvret , ainsi que de rep res et d'indicateurs. Le Pr sident pr sentera au Comit  le rapport final du Groupe d'experts, qui porte la cote ICCD/COP(8)/CST/2. Les chefs des  quipes sp ciales du Groupe d'experts feront ensuite de brefs expos s sur les r sultats des activit s que celles-ci ont men es conform ment   leur programme de travail et aux d cisions 1/COP.7, 14/COP.7, 17/COP.7 et 18/COP.7. Les rapports finals des diverses  quipes sur les questions suivantes portent les cotes ICCD/COP(8)/CST/2/Add.1   9:

- a) Rep res et indicateurs pour suivre et  valuer la d sertification;
- b) Strat gie de communication:  tablissement d'un m canisme pour un r seau interactif et th matique de donn es/m tadonn es (THEMANET);
- c) M thode d' valuation int gr e de la pauvret  et de la d gradation des terres;
- d) D veloppement de la synergie avec d'autres conventions;
- e)  tudes de cas sur la conservation et la remise en  tat,   l'intention des utilisateurs, aux fins de l'application de la Convention;
- f) M thodes d' valuation de la d sertification aux niveaux mondial, r gional et local;
- g)  tude du d calage entre les connaissances biophysiques, socio conomiques et culturelles et les activit s visant   combattre la d sertification, de ses causes et des moyens de le supprimer;
- h) Directives pour les syst mes d'alerte rapide;
- i) Directives pour la mise   jour de l'atlas mondial de la d sertification.

12. En outre, un rapport du Groupe d'experts sur les  tudes de cas faites par l'Inde, l'Argentine, l'Espagne et le B larus sur la conservation et la remise en  tat, qui devraient aider les utilisateurs   appliquer la Convention, a  t  publi  sous la cote ICCD/COP(8)/CST/INF.3.

13. Le Comit  de la science et de la technologie pourrait faire   la Conf rence des Parties des recommandations fond es sur les conclusions et les recommandations du Groupe d'experts concernant les divers th mes de son programme de travail.

b) Analyse par le Groupe d'experts des rapports présentés par les Parties à la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

14. Dans sa décision 15/COP.6, la Conférence des Parties a prié le Groupe d'experts d'axer ses efforts sur les questions mises en lumière par l'examen des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux, et d'informer le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, par l'intermédiaire du Comité de la science et de la technologie, de l'efficacité et de l'adéquation de ces programmes aux fins de l'application de la Convention. Le Président du Groupe d'experts présentera au Comité de la science et de la technologie un bref exposé sur les résultats de l'analyse, effectuée par le Groupe, des rapports de pays Parties d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, de la Méditerranée septentrionale et d'Europe centrale et orientale, ainsi que d'autres pays touchés Parties, qui ont été soumis au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa cinquième session. Cette analyse est présentée dans les documents ICCD/COP(8)/CST/3 et ICCD/COP(8)/CST/INF.2.

15. Le Comité de la science et de la technologie pourrait communiquer au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention ses observations et recommandations concernant l'analyse de ces rapports, en application de la décision 15/COP.6.

4. Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie

a) Résumé des activités menées par le Bureau entre les sessions

16. Le Bureau a tenu une réunion intersessions à Bonn (Allemagne) les 23 et 24 avril 2007, pour étudier les décisions prises par la Conférence des Parties et d'autres questions intéressant les travaux du Comité de la science et de la technologie, notamment la planification de sa prochaine session et l'examen des activités du Groupe d'experts. Le Président du Comité fera rapport sur les activités menées par le Bureau depuis la septième session de la Conférence des Parties. Le rapport du Bureau rend également compte de certaines questions qui ont été examinées par le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa cinquième session. Il porte la cote ICCD/COP(8)/CST/4.

17. Le Comité de la science et de la technologie est invité à accorder une attention particulière aux observations formulées dans la partie du rapport consacrée aux activités du Bureau, eu égard aux recommandations formulées par celui-ci et à l'exposé de son président sur la question, ainsi qu'à recommander des mesures appropriées.

b) Programme de bourses d'études de la Convention

18. Dans sa décision 15/COP.7, la Conférence des Parties a invité le Bureau du Comité de la science et de la technologie à déterminer la nécessité d'un programme de bourses propre à la Convention, compte tenu des rapports d'auto-évaluation des capacités nationales et des programmes de bourses déjà en place. Le Président du Comité présentera à celui-ci les résultats des travaux du Bureau à ce sujet, pour examen. Le rapport sur la question porte la cote ICCD/COP(8)/CST/5.

19. Eu égard aux conclusions et aux recommandations du Bureau, le Comité pourrait présenter à la Conférence des Parties une recommandation tenant compte du descriptif de programme figurant dans l'annexe du document ICCD/COP(8)/CST/5.

c) Examen des fonctions et des travaux du Groupe d'experts, et procédures de renouvellement de sa composition

20. Dans sa décision 15/COP.7, la Conférence des Parties a prié le Bureau du Comité de la science et de la technologie d'examiner les fonctions et les travaux du Groupe d'experts et d'établir des procédures révisées pour le renouvellement de sa composition, compte tenu des recommandations découlant de cet examen. Le Président du Comité présentera les résultats des travaux du Bureau sur la question. Le rapport à ce sujet porte la cote ICCD/COP(8)/CST/6. Le Comité est invité à étudier les recommandations du Bureau.

21. Toujours dans sa décision 15/COP.7, la Conférence des Parties a demandé que soient remplacés les membres du Groupe d'experts qui n'avaient pas répondu aux lettres que le secrétariat leur avait adressées pour savoir s'ils entendaient toujours participer aux travaux du Groupe. Le Président du Groupe d'experts informera le Comité de la suite donnée à cette demande.

5. Rapport sur les progrès de l'évaluation de la dégradation des terres arides

22. Dans sa décision 19/COP.7, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de continuer à suivre de près les activités menées dans le cadre de l'évaluation de la dégradation des terres arides et a invité l'équipe chargée de ce projet à y associer les centres de liaison nationaux de la Convention et à tenir compte de leurs besoins. Le secrétariat a participé aux réunions du Comité directeur du projet et aux ateliers organisés sous ses auspices. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture présentera au Comité un bref exposé sur cette évaluation. Le document ICCD/COP(8)/CST/9 donne des renseignements sur les progrès accomplis dans ce domaine.

6. Programme de travail du Comité de la science et de la technologie

a) Thème prioritaire: Les effets des variations climatiques et des activités humaines sur la dégradation des terres: évaluation, expérience acquise sur le terrain et intégration de l'atténuation et de l'adaptation en vue d'améliorer les moyens de subsistance

23. Dans sa décision 20/COP.7, la Conférence des Parties a décidé que la huitième session du Comité aurait pour thème prioritaire «Les effets des variations climatiques et des activités humaines sur la dégradation des terres: évaluation, expérience acquise sur le terrain et intégration de l'atténuation et de l'adaptation en vue d'améliorer les moyens de subsistance» et encouragé les Parties et toutes les organisations accréditées à établir et envoyer au secrétariat des communications concises sur la question. La Conférence des Parties a prié le Bureau du Comité de la science et de la technologie de choisir trois communications représentatives et de les examiner à sa huitième session. Le rapport sur les communications reçues porte la cote ICCD/COP(8)/CST/7, et les communications sélectionnées par le Bureau figurent dans le document ICCD/COP(8)/CST/MISC.1.

24. Lorsqu'il examinera cette question, le Comité pourrait tenir compte des recommandations formulées pendant l'atelier d'Arusha sur le climat et la dégradation des terres (voir le paragraphe 25 ci-après) et étudier les moyens de renforcer la collaboration et la synergie dans ce domaine.

b) Rapport de l'atelier international sur le climat et la dégradation des terres

25. Par sa décision 20/COP.7, la Conférence des Parties a accepté l'offre faite par l'Organisation météorologique mondiale d'organiser un atelier international sur le climat et la dégradation des terres. Cet atelier a eu lieu du 11 au 15 décembre 2006 à Arusha (République-Unie de Tanzanie); son rapport figure dans les documents ICCD/COP(8)/CST/8 et ICCD/COP(8)/CST/INF.1.

7. Programme de travail futur du Comité de la science et de la technologie

26. Le Comité pourrait étudier les recommandations à soumettre à la COP concernant son programme de travail futur. Il pourrait recommander des mesures concrètes qui lui permettent de s'acquitter plus efficacement de ses fonctions entre les sessions, conformément à son mandat. Le Comité devrait prendre en considération les recommandations formulées par son bureau à ce sujet, visant notamment à faciliter au moins une réunion intersessions du Bureau afin qu'il puisse examiner les travaux du Comité conformément aux décisions prises par la Conférence des Parties, ainsi que des questions connexes, en particulier la planification et l'organisation de la session suivante.

27. Conformément à la décision 16/COP.1 concernant le programme de travail du Comité, celui-ci pourrait choisir un autre thème prioritaire à approfondir avant sa prochaine session, et présenter des recommandations à la Conférence des Parties pour examen.

8. Création de groupes spéciaux d'experts, si nécessaire

28. En vertu du paragraphe 3 de l'article 24 de la Convention, la Conférence des Parties peut, selon que de besoin, constituer des groupes spéciaux pour lui donner des informations et des avis, par l'intermédiaire du Comité, sur des questions particulières concernant l'état des connaissances dans les domaines scientifique et technique pertinents. Le Comité pourrait envisager de recommander à la Conférence des Parties de créer, si besoin est, des groupes spéciaux destinés à faciliter l'exécution de son programme de travail. Le mandat de ces groupes serait établi par le Comité et soumis à l'approbation de la Conférence des Parties.

9. Questions diverses

a) Autres travaux intersessions sur la science et la technologie

29. Le Comité pourrait envisager de faire à la Conférence des Parties des recommandations sur l'opportunité d'entreprendre d'autres travaux intersessions dans le domaine de la science et de la technologie, en vue de l'aider à s'acquitter de ses obligations envers elle, et sur leurs modalités.

b) Constitution d'un réseau d'institutions, d'organismes et d'organes

30. Le Comité pourrait faire connaître ses vues sur la question de l'application de l'article 25 de la Convention.

c) Connaissances traditionnelles

31. Le Comité pourrait faire part de ses vues sur la façon d'appliquer la décision 16/COP.7 et les autres décisions prises par la Conférence des Parties à ce sujet.

10. Élection des vice-présidents

32. En application du paragraphe 6 de son mandat, le Comité élit ses vice-présidents. L'un d'eux fait office de rapporteur. Le paragraphe 6 dispose que le président et les vice-présidents sont élus compte dûment tenu de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et une représentation adéquate des pays touchés Parties, en particulier des pays d'Afrique, et qu'ils ne peuvent exercer plus de deux mandats consécutifs.

11. Rapport de la session

33. Il sera rendu compte des travaux du Comité dans le rapport de la Conférence des Parties sur sa huitième session. Le Comité devrait soumettre des recommandations à la Conférence des Parties pour examen.

Annexe I

Documents établis pour la huitième session du Comité de la science et de la technologie

| <u>Cote</u> | <u>Titre</u> |
|-------------------------|---|
| ICCD/COP(8)/CST/1 | Ordre du jour provisoire annoté. Note du secrétariat |
| ICCD/COP(8)/CST/2 | Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat |
| ICCD/COP(8)/CST/2/Add.1 | Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Repères et indicateurs pour suivre et évaluer la désertification |
| ICCD/COP(8)/CST/2/Add.2 | Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Stratégie de communication: établissement d'un mécanisme pour un réseau interactif et thématique de données/métadonnées (THEMANET) |
| ICCD/COP(8)/CST/2/Add.3 | Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Méthode d'évaluation intégrée de la pauvreté et de la dégradation des terres |
| ICCD/COP(8)/CST/2/Add.4 | Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Développement de la synergie avec d'autres conventions |
| ICCD/COP(8)/CST/2/Add.5 | Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Études de cas sur la conservation et la remise en état, à l'intention des utilisateurs, aux fins de l'application de la Convention |
| ICCD/COP(8)/CST/2/Add.6 | Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Méthodes d'évaluation de la désertification aux niveaux mondial, régional et local |
| ICCD/COP(8)/CST/2/Add.7 | Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Étude du décalage entre les connaissances biophysiques, socioéconomiques et culturelles et les activités visant à combattre la désertification, de ses causes et des moyens de le supprimer |
| ICCD/COP(8)/CST/2/Add.8 | Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Directives pour les systèmes d'alerte rapide |

| <u>Cote</u> | <u>Titre</u> |
|-------------------------|--|
| ICCD/COP(8)/CST/2/Add.9 | Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat. Additif. Directives pour la mise à jour de l'atlas mondial de la désertification |
| ICCD/COP(8)/CST/3 | Synthèse de l'analyse faite par le Groupe d'experts des rapports présentés par les Parties à la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Note du secrétariat |
| ICCD/COP(8)/CST/4 | Résumé des activités menées par le Bureau entre les sessions. Note du secrétariat |
| ICCD/COP(8)/CST/5 | Rapport sur un programme de bourses d'études de la Convention. Note du secrétariat |
| ICCD/COP(8)/CST/6 | Examen des fonctions et des travaux du Groupe d'experts, et procédures de renouvellement de sa composition. Note du secrétariat |
| ICCD/COP(8)/CST/7 | Rapports des Parties sur les effets des variations climatiques et des activités humaines sur la dégradation des terres: évaluation, expérience acquise sur le terrain et intégration de l'atténuation et de l'adaptation en vue d'améliorer les moyens de subsistance. Note du secrétariat |
| ICCD/COP(8)/CST/8 | Rapport abrégé de l'atelier international sur le climat et la dégradation des terres. Note du secrétariat |
| ICCD/COP(8)/CST/9 | Rapport sur les progrès de l'évaluation de la dégradation des terres arides. Note du secrétariat |
| ICCD/COP(8)/CST/INF.1 | Rapport de l'atelier international sur le climat et la dégradation des terres |
| ICCD/COP(8)/CST/INF.2 | Analyse par le Groupe d'experts des rapports présentés par les Parties à la cinquième session du Comité chargé de l'examen et de la mise en œuvre de la Convention |
| ICCD/COP(8)/CST/INF.3 | Études de cas sur la conservation et la remise en état, à l'intention des utilisateurs, aux fins de l'application de la Convention |
| ICCD/COP(8)/CST/MISC.1 | Les effets des variations climatiques et des activités humaines sur la dégradation des terres: évaluation, expérience acquise sur le terrain et intégration de l'atténuation et de l'adaptation en vue d'améliorer les moyens de subsistance. Communications de Parties |

Annexe II

Calendrier provisoire des travaux

| Mardi 4 septembre 2007 | |
|--|---|
| 10 h 00-13 h 00 | 15 h 00-18 h 00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la session • Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (<i>ICCD/COP(8)/CST/1</i>) • Amélioration de l'efficacité et de l'efficacé du Comité de la science et de la technologie: Rapport final du Groupe d'experts <ul style="list-style-type: none"> – Rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie (<i>ICCD/COP(8)/CST/2</i>) – Repères et indicateurs pour suivre et évaluer la désertification (<i>ICCD/COP(8)/CST/2/Add.1</i>) – Stratégie de communication: établissement d'un mécanisme pour un réseau interactif et thématique de données/métadonnées (THEMANET) (<i>ICCD/COP(8)/CST/2/Add.2</i>) – Méthode d'évaluation intégrée de la pauvreté et de la dégradation des terres (<i>ICCD/COP(8)/CST/2/Add.3</i>) | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité et de l'efficacé du Comité de la science et de la technologie: Rapport final du Groupe d'experts <ul style="list-style-type: none"> – Développement de la synergie avec d'autres conventions (<i>ICCD/COP(8)/CST/2/Add.4</i>) – Études de cas sur la conservation et la remise en état, à l'intention des utilisateurs, aux fins de l'application de la Convention (<i>ICCD/COP(8)/CST/2/Add.5</i>) – Méthodes d'évaluation de la désertification aux niveaux mondial, régional et local (<i>ICCD/COP(8)/CST/2/Add.6</i>) – Étude du décalage entre les connaissances biophysiques, socioéconomiques et culturelles et les activités visant à combattre la désertification, de ses causes et des moyens de le supprimer (<i>ICCD/COP(8)/CST/2/Add.7</i>) – Directives pour les systèmes d'alerte rapide (<i>ICCD/COP(8)/CST/2/Add.8</i>) |

| Mercredi 5 septembre 2007 | |
|--|--|
| 10 h 00–13 h 00 | 15 h 00–18 h 00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie: Rapport final du Groupe d'experts <ul style="list-style-type: none"> – Directives pour la mise à jour de l'atlas mondial de la désertification (<i>ICCD/COP(8)/CST/2/Add.9</i>) – Analyse par le Groupe d'experts des rapports présentés par les Parties à la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (<i>ICCD/COP(8)/CST/3 et ICCD/COP(8)/CST/INF.2</i>) • Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie: <ul style="list-style-type: none"> – Résumé des activités menées par le Bureau entre les sessions (<i>ICCD/COP(8)/CST/4</i>) – Programme de bourses d'études de la Convention (<i>ICCD/COP(8)/CST/5</i>) – Examen des fonctions et des travaux du Groupe d'experts, et procédures de renouvellement de sa composition (<i>ICCD/COP(8)/CST/6</i>) | <ul style="list-style-type: none"> • Programme de travail du Comité de la science et de la technologie: <ul style="list-style-type: none"> – Thème prioritaire: Les effets des variations climatiques et des activités humaines sur la dégradation des terres: évaluation, expérience acquise sur le terrain et intégration de l'atténuation et de l'adaptation en vue d'améliorer les moyens de subsistance (<i>ICCD/COP(8)/CST/7 et ICCD/COP(8)/CST/MISC.1</i>) – Rapport de l'atelier international sur le climat et la dégradation des terres (<i>ICCD/COP(8)/CST/8 et ICCD/COP(8)/CST/INF.1</i>) • Fichier d'experts indépendants (<i>ICCD/COP(8)/9</i>) • Rapport sur les progrès de l'évaluation de la dégradation des terres arides (<i>ICCD/COP(8)/CST/9</i>) |

| Jeudi 6 septembre 2007 | |
|--|--|
| 10 h 00–13 h 00 | 15 h 00–18 h 00 |
| <ul style="list-style-type: none">• Programme de travail futur du Comité de la science et de la technologie• Création de groupes spéciaux d'experts, si nécessaire• Questions diverses• Élection des vice-présidents• Rapport de la session <p><i>Adoption du rapport du Comité et, le cas échéant, des projets de décision soumis pour examen et adoption par la Conférence des Parties</i></p> | <p><i>Adoption du rapport du Comité et, le cas échéant, des projets de décision soumis pour examen et adoption par la Conférence des Parties</i></p> |
